

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE ?

Assemblée Générale du 9 juin 2021 à huis-clos

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 tel que prorogé par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, l'assemblée générale mixte de la société du 9 juin 2021, sur décision du Conseil d'administration, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Traitement des abstentions

Pour rappel, la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 a modifié les règles applicables au calcul des voix exprimées en Assemblées Générales d'actionnaires : les abstentions sont désormais exclues des votes exprimés et ne sont ainsi plus prises en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions. Le formulaire permet à l'actionnaire d'exprimer de manière distincte un vote négatif ou une abstention sur les différentes résolutions soumises à l'Assemblée.

ETAPE 1 - Choisissez votre mode de participation

Les actionnaires ne pourront pas assister physiquement à la prochaine assemblée. Il n'est donc pas possible d'opter pour une participation physique. Nous vous invitons donc à ne pas noircir la case « *Je désire assister à cette Assemblée* » et à opter pour l'un des modes de participation suivants.

▪ **Pouvoir à une personne dénommée**

Les actionnaires pourront choisir de donner mandat à la personne de leur choix en noircissant la case « *Je donne pouvoir à* » et en indiquant l'identité de leur mandataire.

Pour être pris en compte, les mandats doivent parvenir jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale, soit le 5 juin 2021.

Le mandataire ne pourra représenter physiquement l'actionnaire à l'assemblée. Le mandataire devra alors adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose sous la forme du formulaire de vote par correspondance (cf. ci-dessous) à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée, soit le 5 juin 2021. Le formulaire devra porter les nom, prénom et adresse du mandataire ainsi que la mention « *En qualité de mandataire de [en précisant l'identité de l'actionnaire qu'il représente]* ».

▪ **Vous désirez voter par correspondance**

Si vous votez par correspondance : vous devez obligatoirement noircir la case « *Je vote par correspondance* ». Concernant les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

- Pour voter OUI à une résolution, laissez vide la case du numéro correspondant à cette résolution
- Pour voter NON à une résolution, noircissez la case « *Non* » du numéro correspondant à cette résolution
- Pour vous ABSTENIR, noircissez la case « *Abs.* » du numéro correspondant à cette résolution.

Pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre vote contre (vote exprimé par défaut en l'absence d'un autre choix), pouvoir au président de l'assemblée générale, abstention ou pouvoir à personne dénommée en noircissant la case correspondant à votre choix.

- **Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée**

Pour donner pouvoir au président qui vous représentera à l'assemblée, noircissez la case « *Je donne Pouvoir au Président de l'Assemblée Générale* ».

Il est rappelé que pour tout pouvoir au Président de l'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L225-106 du Code de commerce, celui-ci émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

ETAPE 2 - Remplissez vos coordonnées

Inscrivez vos nom, prénom et adresse (cf. ci-dessus pour le mandataire qui vote par correspondance).

Aucune modification de coordonnées ne peut être transmise via le formulaire.

ETAPE 3 - Attestation d'inscription en compte (pour les actionnaires au porteur uniquement)

Il convient de vous rapprocher de votre teneur de compte pour qu'il joigne une attestation d'inscription en compte.

ETAPE 4 - Date et signature

Quel que soit votre choix, datez et signez le formulaire.